

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-743 permettant la délivrance d'un permis afin d'autoriser l'installation et l'utilisation d'une unité modulaire à des fins de centre de la petite enfance sur le lot 3 563 574 du cadastre du Québec.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à délivrer un permis permettant l'installation et l'utilisation d'une unité modulaire à des fins de centre de la petite enfance sur le lot 3 563 574 du cadastre du Québec, en application de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, et ce, sans égard à la réglementation d'urbanisme applicable à la zone concernée.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 13 septembre 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe